



COMITE REGIONAL D'ESCRIME AUVERGNE RHONE ALPES

Compte-rendu du comité directeur du 25 juin 2018

18 h 00 à Décines

Les excusés : Marie Noelle VERVOITTE,

Les invités : Madame Brigitte SAINT BONNET, Maître Jean Bernard DUCHATEAU.

Les pouvoirs : BOUISSON S à DEYRES S, JAMMES P. à NABETH S, FREYSSINIER P à BOUDRIE D, MIGNOT P à PATUREL H, TROCCAZ à LAFAY Ph

Le président ouvre la séance et présente l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

1. Mot d'accueil du président
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 avril 2018
3. Calendrier des réunions 2018/2019
4. Calendrier sportif 2018 / 2019
5. Information CERA FORMATION
6. Actions sportives 2018/2019
7. Point sur l'Intégration des salariés
8. Traitement des bulletins de salaires
9. Informations et questions diverses

1. Mot d'accueil du Président :

Désignations des pouvoirs,

Remerciement au club de Décines pour son accueil,

Décès de Bernard GUERIN Président de la Ligue du Lyonnais de 1984 à 1992 et de 2002 à 2004. Nous lui devons la structuration de la ligue du lyonnais et l'organisation des championnats monde en 1990 à Lyon, créateur du club du Chesnais entre autres.

Le Président informe les participants que l'organisation du CR avance, certes pas aussi vite que souhaité. Nous n'avons aucune nouvelle du CNDS ni de la Région. Une nouvelle saison va commencer et nous espérons avoir des nouvelles de nos partenaires.

2. Approbation de Projet de PV de réunion CD du 23 avril 2018 :

Une erreur s'est glissée dans le compte rendu. Il manque Eric DESPERRIER dans la composition de l'ETR.

Nous ferons les modifications qui s'imposent.

Vote : Approuvé à l'unanimité après intégration des modifications ci-dessus.



3. Calendrier des réunions 2018/2019 :

CD sous réserves d'impératif : le 10 septembre 2018, 17 novembre 2018, 28 janvier 2019, soit 17 ou 29 avril 2019, 24 juin 2019
AG le 17 novembre 2018

4. Calendrier sportif 2018/2019 :

Maître DUCHATEAU précise que le calendrier n'est pas tout à fait défini au niveau fédéral. Il espère le finaliser fin de semaine. Si arbitrage sur les dates entre des clubs : e bureau demande pouvoir rendre cet arbitrage.

Délibération: Le comité directeur du comité régional d'escrime Auvergne Rhône-Alpes réuni le 25 juin 2018 à Décines mandate le Bureau pour procéder aux arbitrages nécessaires pour l'établissement du calendrier sportif 2018 / 2019
Acceptée à l'unanimité

5. Information CERA formation :

Composition du bureau:

Président: Philippe LAFAY

Vice Président: Robert MURGUET

Trésorier: Bernard MOLLE Trésorier Adjoint: Gérard VASSENET

Secrétaire: Gilbert TROCCAZ

Huit inscrits en BPJEPS. Nous sommes donc tout juste au niveau économique.

Poursuite des ETAPS, formation continue à suivre et à relancer auprès des clubs et des enseignants.

Formation prévue les 1^{er} et 2 septembre à Chambéry.

Luc TULOUP prépare un travail de formation pour des étrangers (Chinois).

Budget prévisionnel pour la saison qui se termine ne présente pas de souci particulier. A l'inverse la trésorerie reste tendue. Certaines factures anciennes ne sont pas réglées.

6. Action sportive 2018/2019 :

Validation des propositions du bureau concernant les actions sportives 2018/2019.

Formation animateurs éducateurs : délocalisation vers l'Auvergne si huit candidats. Le coût demandé au stagiaire ou au club est fixé à 250 €. Cette participation sera remboursée à hauteur de 200 euros en cas de réussite. En cas d'échec le stagiaire pourra participer à nouveau aux stages moyennant une participation correspondant au prix coutant de l'hébergement et la restauration. Instauration d'une aide au déplacement de 50 euros pour les stages si plus de 250 Km.

Formation à l'arbitrage régional sous la compétence du CTS, proposition 50 € de participation avec la trousse d'arbitrage offerte. Coût maîtrisé pour les 12 départements. La région = arbitre régional, CID = arbitre territorial. Un échange s'ouvre pour la mise en place d'une incitation financière pour accéder à l'arbitrage niveau national.

Maître DESPERIER intervient à propos de l'arbitrage. « Sur les propositions du CR et la commission d'arbitrage, nous constatons que nous sommes très proches. Nous rappelons que la compétence de l'arbitrage au niveau territorial est attribué au CID. Une divergence demeure sur l'indemnisation des arbitres. Le bureau propose le tarif fédéral mais si les clubs veulent payer davantage libre à eux de le faire. »

Accord de tous sur la présence d'un référent régional d'arbitrage sur chaque compétition relevant du Comité Régional. La prise en charge de l'indemnisation de ce référent et ses déplacements représente un coût (3000 euros environ) certes mais intéressant.

Stages compétence du CR.

Aide au haut niveau : débat sur une aide au club sur les déplacements sur présentation de justificatifs /factures. Liste ministérielle. Aides financières à la préparation dans le club (aide structurelle) ou aides aux résultats. Le débat reste ouvert et la question arbitrée ultérieurement en fonction des capacités financières du comité régional.

Vote sur formation éducateur/ animateur / participation de 250 € : Accepté.

Vote : arbitrage territorial 40 € / régional 50 € idem plus trousse arbitre offerte : Accepté

Vote : Indemnité d'arbitrage selon les tarifs FFE 45 € régional 55 € POUR 11

Alignement sur les pratiques dans le Lyonnais + 10 € pour demi-finale et finale
POUR 11

REPORT en septembre de la discussion sur les montants des indemnités d'arbitrage, le Président ne voulant pas utiliser sa voix prépondérante.

Vote : référent arbitrage sur les compétitions de compétence régionale = Accepté

- Mutualisation Inscription / arbitrage comme en DS pour l'ensemble du territoire, base FFE, Outil de formation
- Aide aux clubs organisateurs 650 euros pour un jour et 1000 euros pour deux jours. Pas d'aide si refus de la mutualisation
- Prêt de matériel: Gestion par les CID. A harmoniser pour 2018 - 2020
- Récompenses : A la charge des organisateurs avec cahier des charges
- Aide au médecin: 150.00 euros sur justificatifs
- Aide informatique : Etendue aux trois CID



- Engagement : pas de changement

Vote des points ci dessus : Accepté et une abstention sur la mutualisation

7. **Point sur l'intégration de salariées :**

Un inversement de l'organisation du travail : Aujourd'hui, les salariés travaillent sous l'autorité des CID et interviennent ponctuellement pour le CR

Demain, les salariés travaillent pour le CR et sous l'autorité du CR dans le cadre des missions définies et interviennent ponctuellement pour les CID

L'ensemble des équipes sont au service des clubs et des licenciés de tout le territoire AURA

Mise en place d'un fonctionnement par mission au service des actions portées en direct par le CR ou par les CID

Un travail d'équipe piloté pour chaque mission par l' élu en charge de ce champ d'activité et par le ou les CTS quand ils sont concernés.

Une coordination assurée par le Secrétaire Général et le Président

Transfert des contrats de travail à compter du 1^{er} septembre 2018.

SAISON 2018: (janvier à fin aout)

Convention de prestation avec les CID pour les diverses taches exécutées par les salariées. Prise en charge de 10 % du coût salarial moyen à hauteur de 10 % majoré de 10 % pour fournitures administratives soit 580 euros par mois pour le CID Lyonnais et 220 euros par mois pour le CID Dauphiné Savoie. Paiement conditionné au versement par les CID de la somme de 5 euros par licencié

Délibération : Le Comité Directeur du Comité Régional d'escrime Auvergne-Rhône-Alpes réuni le 25 juin 2018 à Décines mandate le Président pour signer les conventions avec les CID DS et Lyonnais relatives à la prise en charge d'une prestation de tâches administratives sur les bases ci-dessus.

Vote : Oui à l'unanimité.

8. **Traitement des bulletins de salaire :**

Le bureau souhaite sous-traiter les fiches de paie compte tenu de la complexité de la tâche.

Miche LERDA prend la place de notre Président pour éviter toutes suspicion de prise d'intérêt compte tenu de la situation professionnelle du Président

Vote sur le principe de sous-traitance : Une abstention, vote accepté.

Trois propositions

La proposition de Ain Profession Sport et Culture est retenue sur les bases ci dessous : 40€ d'adhésion par an, 30€ de forfait annuel pour l'ensemble des déclarations, 12 € par bulletin de salaire émis que ce soit des salariés permanents ou des saisonniers 5 € pour l'établissement d'une attestation de salaire en cas d'arrêt de travail



COUT ANNUEL POUR 3 SALARIES : 502 euros environ

9. **Information et questions diverses** :

Aucune question.

Le Président lève la séance à 20 h 30

Fait à Lyon le 15 octobre 2018

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. L.", with a horizontal line underneath.